

### 37) Handicap

Nous voulons une société humaine, une société qui n'est pas source d'exclusions volontaires ou involontaires en raison d'une différence. Une politique du « handicap » doit être intégrée dans tous les champs de la décision publique. Les Maisons départementales des personnes handicapées doivent avoir leurs moyens renforcés et leur pérennité mieux assurée. Elles doivent disposer de personnels spécialisés et non pas seulement de fonctionnaires détachés temporairement d'autres administrations. Par ailleurs, **la compensation du handicap doit être personnalisée**, adaptée aux besoins de chaque personne handicapée, quel que soit son âge. Il ne doit plus y avoir de discontinuité lié au franchissement du seuil d'âge comme c'est le cas aujourd'hui.

Nos priorités sont :

- donner les moyens de **l'accès des enfants handicapés à « l'école ordinaire »** et à l'école adaptée à leurs besoins ;
- créer un prêt à taux zéro spécifiquement destiné à la mise **en accessibilité des logements** des personnes handicapées et à leur accession à la propriété ;
- donner plus de poids à des commissions d'accessibilité rénovées, qui auront été élargies aux experts et aux usagers autre que handicapés ;
- intégrer des normes pour la construction de logements de « Haute Qualité d'Usage » qui seraient utiles aux personnes âgées et pas seulement aux handicapés ;
- diffuser les bonnes pratiques en matière d'emploi pour démontrer que les handicapés au travail permettent d'améliorer les conditions de travail pour tous.

L'action de la collectivité est essentielle pour combattre les conséquences du handicap. Il ne faut pas exclure les personnes handicapées de la société mais au contraire les traiter avec dignité. Nous voulons un modèle de société ouvert et universel, au sein duquel les plus fragilisés sont protégés. Permettons l'intégration, permettons que le valide comprenne le handicap potentiel qu'il y a en lui et que le handicapé montre le valide qu'il y a en lui. Il est très important que les initiatives individuelles existent, que les associations se mobilisent, mais c'est aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités. C'est un sujet où la loi est justifiée, où **il doit y avoir obligation**, parce que ceux qui ont du mal à sortir de chez eux, à se faire entendre, ont le sentiment que leur place n'est pas acquise et qu'il faut se battre constamment, pour aller à l'école, pour avoir une allocation décente.

Les associations et les établissements qui ont une responsabilité dans ce secteur doivent pouvoir faire entendre leur voix, en particulier pour éviter la prise de décisions qui ignorent les différences entre les catégories de handicaps. Dans une gestion de proximité de la santé, au niveau régional, ils doivent disposer d'une représentation directe. Dans le cadre de l'activité universelle, ouverte aux titulaires de minima sociaux, et du service civique rendu par tous les jeunes Français, de nouvelles formes de prise en charge et d'accompagnement des handicapés seront rendues possibles.